

# ROMAIN HERZO

POLITIQUE  
GENERALE

ACTUALISÉE  
JANVIER 2023



## *Politique générale*

ADOPTION DE PRATIQUES COMMERCIALES  
RESPONSABLES



# *Pour des pratiques commerciales responsables*

La société Romain Herzo est un membre du Responsible Jewellery Council (RJC).

Le RJC est une organisation normative établie pour favoriser des pratiques éthiques, responsables, sociales, environnementales et respectueuses des droits de l'Homme à travers la chaîne d'approvisionnement de l'or, de l'argent, des métaux issus de la mine de platine, du diamant et des pierres de couleur.

Le RJC a élaboré une norme de référence pour la chaîne d'approvisionnement de la bijouterie-joaillerie ainsi que des mécanismes crédibles pour vérifier l'adoption de pratiques commerciales responsables, par le biais d'audit par des parties tierces.

En tant que membre du RJC, nous nous engageons à conduire nos activités conformément au Code de bonnes pratiques du RJC. Nous nous engageons à intégrer des considérations éthiques, sociales, environnementales et respectueuses des droits de l'Homme dans nos opérations quotidiennes, nos activités de planification et nos processus de prise de décision.

Approuvé par le dirigeant de la société, M. Jaghaspanian

Date d'effet : juin 2021

---



# *Politique sur le respect des Droits de l'Homme*

Au sein de l'entreprise Romain Herzo, nous affirmons notre engagement indéfectible envers le respect des droits de l'Homme dans toutes nos activités et relations commerciales. Notre adhésion au Responsible Jewellery Council (RJC) a forgé notre détermination à adopter des pratiques responsables dans notre chaîne d'approvisionnement. Cette politique est promulguée au plus haut niveau de notre organisation, symbolisant notre engagement à respecter les droits de l'Homme, conformément aux directives du point COP 2 du RJC.

## *Engagement envers les Droits de l'Homme :*

Nous nous engageons fermement à respecter les principes fondamentaux des droits de l'Homme, inscrits dans la Déclaration universelle des droits de l'Homme et la Déclaration de l'Organisation internationale du travail relative aux principes et droits fondamentaux au travail. Cette obligation englobe la préservation de la dignité humaine, l'éradication de toute forme de travail forcé ou contraint, la promotion du travail librement choisi, l'éradication du travail des enfants et la garantie de conditions de travail équitables et justes.

Dans le cadre de notre engagement envers le respect des droits de l'homme, nous adhérons strictement à la Convention n°138 et à la Recommandation n°146 de l'OIT concernant l'âge minimum d'admission à l'emploi. De plus, nous condamnons fermement les pires formes de travail des enfants, conformément à la Convention n°182 et à la Recommandation n°190 de l'OIT. Cela inclut tout travail dangereux qui, en raison de sa nature ou de ses conditions, pourrait mettre en danger la santé et la sécurité des enfants de moins de 18 ans. Nous réprouvons également toutes les formes d'esclavage infantile et de pratiques similaires à l'esclavage, notamment la servitude pour dettes, le trafic d'enfants, le travail forcé des enfants et leur utilisation dans des conflits armés. Notre entreprise s'engage à prendre toutes les mesures nécessaires pour prévenir et éliminer ces pratiques au sein de notre chaîne d'approvisionnement.

*Non-Discrimination :*

*Nous nous engageons à bannir toute forme de discrimination, quel qu'en soit le fondement, y compris, mais sans s'y limiter, la discrimination basée la religion, le sexe, l'âge, la nationalité, l'état matrimonial, l'orientation sexuelle, le handicap, ou toute autre caractéristique protégée par la loi.*

*Implémentation de la Politique :*

*Le sommet de la hiérarchie de Romain Herzo est investi dans l'engagement de soutenir et de promouvoir cette politique. Ils sont responsables de garantir que toutes les opérations et relations commerciales de l'entreprise soient en adéquation avec cette politique et les principes édictés par le RJC.*

*Formation et Sensibilisation :*

Nous mettons à disposition une formation et une sensibilisation continues à l'intention de l'ensemble de notre personnel, de nos partenaires commerciaux et de nos fournisseurs pour garantir une compréhension rigoureuse de cette politique et de nos attentes concernant les droits de l'Homme.

*Mécanismes de Signalement et de gestion des griefs :*

Nous instaurons des mécanismes de signalement pour permettre à tous les employés, partenaires commerciaux et fournisseurs de notifier toute préoccupation relative aux violations des droits de l'Homme. Toute information ou signalement peut être adressé aux travers du formulaire de contact présent sur le site de façon anonyme si nécessaire ou bien de l'adresse mail: [signalement.romainherzo@gmail.com](mailto:signalement.romainherzo@gmail.com).

*Examen Périodique :*

Cette politique fera l'objet d'une revue régulière pour maintenir son efficacité continue et assurer sa conformité avec les normes internationales des droits de l'Homme.

*Communication :*

La présente politique est communiquée à l'ensemble de notre personnel, de nos partenaires commerciaux, de nos fournisseurs, et d'autres parties prenantes pertinentes. Nous encourageons également instamment nos partenaires commerciaux et fournisseurs à adopter des pratiques similaires en matière de respect des droits de l'Homme.

Chez Romain Herzo, notre engagement envers le respect des droits de l'Homme est inébranlable, et nous nous efforçons de catalyser des normes éthiques dans l'industrie de la bijouterie-joaillerie.

M. Jaghaspanian, Dirigeant de la société

Date d'effet : Septembre 2022

---



# *Politique de lutte Contre la Corruption*

Engagés à mettre en place une politique de lutte contre la corruption sévère et efficace, nous exprimons notre détermination à lutter contre la corruption et à protéger ceux qui signalent des problèmes.

## *Pas de Place pour la Corruption*

### 1. Pas de Pots-de-Vin

Nous ne tolérons en aucun cas la corruption sous toutes ses formes. Que ce soit dans nos affaires ou par l'intermédiaire d'agents agissant en notre nom, les pots-de-vin, y compris les paiements de facilitation, sont strictement interdits.

*Protection des lanceurs d'alertes*

Nous protégeons nos employés signalant des problèmes de corruption ou s'ils refusent de participer à des actes de corruption, même si cela signifie la perte de clients pour notre entreprise. Aucun employé ne sera pénalisé pour avoir agi de la sorte.

*Aucun Cadeau ni Hospitalité Acceptés*

Nous souhaitons préciser clairement que notre entreprise n'accepte aucun cadeau, hospitalité ou faveur de tiers dans le cadre de nos opérations commerciales. Cette interdiction s'applique de manière stricte et vise à garantir que nos décisions commerciales restent libres de toute influence indue.

*Formation et Responsabilité*

Nous formons régulièrement notre personnel pour qu'ils sachent comment reconnaître et réagir face à la corruption. Nous encourageons également nos partenaires commerciaux à suivre cette démarche.

*Suivi et Communication*

Notre équipe de conformité surveille la mise en œuvre de cette politique pour garantir que toutes nos activités respectent les règles anti-corruption. Nous encourageons également la communication ouverte et le signalement des problèmes liés à la corruption.

*Révision et Amélioration*

Nous révisons régulièrement cette politique pour nous assurer qu'elle reste efficace et à jour des normes applicables en matière de lutte contre la corruption.

Approuvé par le dirigeant de la société, M. Jaghaspanian

Date d'effet : juin 2021

---